Communiqué de presse

Conférence de presse de Sesamlld du 21 janvier 2025

Bilan marché LLD 2024 et Perspectives 2025 : Les Enjeux de la Location Longue Durée et de l'Industrie Automobile

Paris, le 21 janvier 2025 - En 2024, les adhérents de Sesamlld ont représenté 85 % du marché de la LLD, avec un parc total de près de 1 930 000 véhicules, dont environ 1 640 000 en location longue durée (parc roulant) et 290 000 en gestion de flotte (fleet management). La location longue durée est essentielle au renouvellement du parc à la route. Elle alimente en effet le marché des véhicules d'occasion récents, contribuant ainsi à la fluidité et à la disponibilité de ces véhicules plus accessibles que les véhicules neufs, tant pour les professionnels que pour les particuliers.

Malgré une diminution de 2,6 % des nouvelles immatriculations sur le marché global de l'automobile en 2024, qui affiche ainsi 2 098 820 immatriculations, le nombre de véhicules immatriculés en LLD a augmenté de 0,4%, à 621 921 véhicules immatriculés en 2024.

Sur le marché spécifique des véhicules utilitaires (VU), la LLD enregistre une progression de 10,6% de son volume d'immatriculations et représente 31,3 % des immatriculations VU du marché général.

Enfin, les particuliers ont de plus en plus recours à la LLD comme mode de financement : sur 832 194 immatriculations réalisées auprès de particuliers en 2024, 81 149 sont des immatriculations LLD, ce qui représente une augmentation de 47,1 % par rapport à 2023, à la faveur notamment du dispositif du leasing social

La LLD, un avantage stratégique pour l'électrification des flottes

La LLD joue un rôle pivot dans l'électrification des parcs automobiles. Dans un contexte de renchérissement général du coût de véhicules à l'achat, des risques financiers posés par la détention de véhicules dont les technologies sont récentes et évolutives avec un marché de la revente émergeant et incertain, et des contraintes financières qui pèsent sur les entreprises et les ménages de manière générale, la LLD est une solution de plus en plus plébiscitée. Ses clients sont en effet de plus en plus en recherche d'accessibilité, de sécurité et de prévisibilité pour les accompagner dans la décarbonation de leur mobilité. Ainsi, le nombre de véhicules électriques immatriculés en LLD a augmenté de 45 %, et 35 % des immatriculations de véhicules électriques sont des immatriculations LLD. Les immatriculations LLD représentent 42,5 % des immatriculations de VU électriques et un VP électrique sur trois. La part de marché de l'électrique des VU est également plus importante en LLD que sur l'ensemble du maché (8,4% VUE LLD contre 6,4% des VUE pour l'ensemble du marché).

Pour que cette dynamique d'électrification soit pleinement efficace, il est indispensable que l'ensemble des parties prenantes (l'État, la filière automobile dans son ensemble – constructeurs, loueurs, entreprises et particuliers) soutienne cette transition avec des actions coordonnées, tant au niveau national qu'européen, et ce, tant pour les véhicules neufs (VN) que pour les véhicules d'occasion (VO).

Il est crucial que ces efforts s'inscrivent dans la durée et dans un cadre de stabilité, afin de garantir l'efficacité sans rompre la dynamique de l'électrification des flottes. Les loueurs, à cet égard, jouent un rôle central dans le soutien à la transition écologique, avec des chiffres qui montrent clairement que la dynamique d'électrification des parcs est en marche.

Les perspectives du secteur pour 2025

En 2024, la loi de finances a mis en place une fiscalité incitative sur certains sujets, comme le leasing social, et sur d'autres punitive, avec le malus au poids et la TUV ; la suppression du bonus pour les entreprises a par ailleurs renchéri le coût de la mobilité de leurs salariés.

Pour 2025, des incertitudes persistent, notamment sur le durcissement du malus, y compris pour les véhicules électriques, sur l'éventuelle mise en place de sanctions pour non atteinte des seuils de renouvellement de véhicules électrifiés dans les flottes d'entreprise, et sur l'évolution des réglementations européennes des constructeurs comme les normes CAFE « Corporate Average Fuel Economy » ou la réhomologation des hybrides rechargeables qui devraient voir le mode de calcul de leur consommation de CO2 doubler voire tripler

Les loueurs partagent l'ambition de décarbonation des flottes de véhicules et accompagnent au quotidien leurs clients sur cette transformation grâce à des offres adaptées, leurs expertises et leurs conseils. Le Sesamlld, qui les représente auprès des acteurs publics, œuvre au quotidien pour que les propositions de réglementation soutiennent cette ambition en assurant leur alignement avec les contraintes opérationnelles des entreprises utilisatrices, ceci afin d'éviter que ces nouvelles réglementations, par des modalités trop complexes ou inadaptés aux différentes réalités de terrain, ne viennent freiner l'élan pris par les entreprises sur l'électrification de leurs flottes.

Sesamlld a ainsi été auditionné lors de la mission flash conduite par les députés Leseul et Fievet et souhaite aujourd'hui alerter sur l'absence de prise en compte de certaines propositions ayant fait l'objet de consensus avec les acteurs à l'occasion de précédents débats parlementaires, telle qu'une trajectoire spécifique nécessaire pour les VUL, le maintien du choix des différentes technologies pour décarboner les flottes (notamment hybrides et hybrides rechargeables ou l'exclusion du risque de double sanction pour les loueurs et in fine leurs clients sur la flotte donnée en location et dont les loueurs n'ont pas la totale maîtrise.

A ce titre, Sesamlld tient à renouveler le message selon lequel les loueurs n'entendent pas être exclus du dispositif mais ne peuvent être responsables que du parc dont ils sont décisionnaires : celui qu'ils immatriculent en leur nom et pour leur usage propre. L'amendement proposé par le Gouvernement, et adopté au Sénat lors des discussions sur le PLF 2025 en décembre dernier, permettait de répondre à la spécificité de la profession.

En outre, Sesamlld rappelle la nécessité d'une infrastructure de recharge réellement opérante, notamment en itinérance, pour levier les freins à l'adoption par les utilisateurs des véhicules électriques.

Enfin, la reconduction des abattements des avantages en nature pour les véhicules 100 % électriques et les bornes de recharge est saluée, même si leur intégration définitive dans la réglementation aurait offert une meilleure visibilité sur le long terme. Les réflexions sur une hausse brutale des avantages en nature thermiques suscitent quant à elles des inquiétudes, notamment sur les impacts en termes de pouvoir d'achat pour les salariés concernés, les inégalités territoriales et le risque de désengagement des entreprises dans la mobilité de leurs collaborateurs, ce qui pourrait freiner davantage la transition énergétique. Une évolution progressive, à l'image des stratégies réussies dans d'autres pays européens, devrait être privilégiée pour assurer une transition efficace et équilibrée.

À propos de Sesamlld

Une force pour les loueurs, une garantie pour leurs clients depuis 1978 le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités, Sesamlld représente les sociétés commerciales ayant pour activité la location de véhicules en longue durée en France. Le syndicat a pour mission d'assurer le respect d'une rigoureuse déontologie chez ses adhérents, de représenter la profession auprès de nombreux interlocuteurs, notamment institutionnels, et d'assurer la défense et la promotion de la Location Longue Durée.